



PROCES VERBAL N° S2020- 2021_13

Le Jeudi 13 Octobre 2020,

ANNEXE REGLEMENT SPECIAL COVID

Au vue de la crise sanitaire que la France traverse depuis quelques mois et à l'envie des clubs de jouer la saison 2020-2021, l'AFF a pris la décision de mettre en place un règlement exceptionnel spécial COVID afin de faire face à d'éventuelles évolutions. Ce règlement sera appliqué **uniquement** durant la période de circulation active du COVID.

Hypothèses :

- Si les 2 gymnases (clubs à domicile / clubs à l'extérieur) sont ouverts, il n'y aura aucun changement sur le match.
- Si l'un des deux gymnases est fermé (arrêté préfectoral) : Inversement de la rencontre dans le cas où le gymnase recevant est fermé. Cette inversion peut être communiquée jusqu'à 48h avant le match si et uniquement si les deux équipes sont dans le même département. Dans le cas contraire, le délai sera étendu à 7 jours.
- La 3^{ème} hypothèse sera étudiée au cas par cas, lorsque les 2 gymnases sont fermés, l'AFF se réserve la possibilité de faire jouer le match en terrain neutre, Il est à noter que le gymnase de repli devra se situer au maximum à 200km de chaque club.

Nous attirons votre attention sur les cas COVID au sein de votre effectif. Du moment, où le club a 7 licenciés non positifs au COVID, le match pourra être joué. Pour tout joueur positif au COVID, chaque club devra fournir à l'AFF un justificatif.

Sportivement,

Le Pôle Sportif AFF